

Compte courant obligatoire pour avoir un PEL ?

Quelle est la règle ?

L'association de consommateurs l'UFC-Que Choisir assigne ce mercredi la Banque postale en justice pour faire stopper « immédiatement » certaines « pratiques illégales ». En effet, l'association estime que les clients qui possèdent un Plan Epargne Logement (PEL) sont contraints d'ouvrir un compte courant payant, sous peine de voir leur PEL « clôturé ».

Quelle est la règle ?

« La Banque Postale prétend qu'il y a une obligation légale d'ouvrir un compte courant (appelé CCP chez elle) et d'y mettre en place des versements programmés pour laisser ouvert un PEL. Or, la loi ne parle que d'« effectuer chaque année, à échéances régulières, mensuelles, trimestrielles ou semestrielles, des versements », sur le PEL, sans préciser la méthode de ce versement ! Des chèques réguliers marcheraient très bien... », explique Maxime Chipoy, président de Moneyvox.

Pourquoi la Banque postale contraint-elle ainsi ses clients ?

Il est clair que pour la plupart des banques, le stock de PEL est devenu une charge coûteuse : la majorité d'entre eux doivent être rémunérés 2,5% par an par les banques, cinq fois le taux actuel du livret A ! Un coût total de 7 milliards d'euros par an, qui pèse en particulier sur La Banque Postale. Mais cette dernière cherche à se débarrasser de ces vieux PEL ou, au pire, de se rattraper en facturant des frais de tenue de compte pour les CCP dont elle exige l'ouverture. Mais c'est bien elle qui change les termes du contrat : il n'y a pas de raison que les clients paient des frais en plus ».

Dans le cadre de vos sujets à venir, notre porte-parole, se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

- Est-on obligé d'ouvrir un compte courant pour avoir un PEL dans une même banque ?

- Que dit la loi ?
- Quelles conséquences pour la Banque postale ? Va-t-elle devoir indemniser ses clients lésés ?
- Peut-on ouvrir un compte épargne sans ouvrir de compte courant dans un même établissement bancaire ?

À propos de MoneyVox :

Créé en 2003, MoneyVox (anciennement cBanque) est un site d'actualités, d'explications et de comparatifs sur la finance personnelle et le budget. MoneyVox traite de multiples sujets comme la banque au quotidien, les moyens de paiement, les produits d'épargne, les crédits, les impôts, la retraite, les assurances ou l'énergie. L'équipe se compose aujourd'hui d'une dizaine de journalistes et de professionnels du web. Le site héberge également un forum très actif sur les questions financières.

Contacts presse

Agence 3i Com

Edith Lasry-Segura

06 50 55 46 57

edith@agence3icom.fr